

## « La conversation finit au cimetière »



La voiture est allée s'écraser contre un abri bus en parpaings. Deux passagers sont tués. - Riom

Deux hommes sont morts sur la route, à Saint-Georges-de-Mons, en novembre 2012. Le conducteur de la voiture, un jeune opticien de 23 ans, vient d'être condamné à trente mois de prison, dont six ferme.

La nuit, la chaussée mouillée... mais

surtout l'alcool. Le 26 novembre 2012, vers 1 h 15, un conducteur perd le contrôle de sa voiture, en rase campagne, au lieu-dit « Les Manzins » sur la commune de Saint-Georges-de-Mons. Il percute un abribus en parpaings. Ses deux passagers arrières, Serge Da Silva, un Ancizois de 52 ans et Martial Suc, un trentenaire originaire de Malrevers, en Haute-Loire, sont tués. Le passager avant est blessé.

« On n'a pas pensé à l'accident »

Après enquête des gendarmes, le conducteur est poursuivi pour « homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique ». Il avait 1,51 g d'alcool dans le sang. Il a été condamné, cette semaine, par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, à trente mois de prison dont 24 mois assortis d'un sursis simple.

Son permis de conduire, suspendu administrativement depuis l'accident, est annulé et il a interdiction de le repasser pendant un an.

Le prévenu a comparu à la barre du tribunal début septembre. Ce jour-là, le jeune opticien, 23 ans, est visiblement ému. Il regrette, présente ses excuses. Il n'a pas tourné la page, n'a pas retouché un volant depuis. Péniblement, il doit reprendre l'enchaînement de cette soirée. « Pourquoi avoir pris le volant alors que vous aviez bu ? » questionne Nadine Valiergue, la présidente. « Parce que j'étais le seul à avoir la voiture » répond timidement le prévenu. Plus tôt, dans l'après-midi, ils avaient regardé un match de football dans un local associatif. Bières, apéro, une dizaine de verres de whisky ont précédé le repas à l'association portugaise. L'une des deux victimes habitait juste en face

Et puis, au moment de partir, il y a eu cette conversation qu'il fallait poursuivre... Alors, ils montent tous les quatre dans la voiture pour raccompagner l'un d'eux. « La conversation se finit au cimetière » assène Hervé Lhomme, le procureur de la République. Ironie du sort, l'une des deux victimes habitait juste en face du local associatif, il n'avait qu'à traverser la route pour rentrer chez lui.

« On n'a pas pensé à l'accident » murmure le prévenu. Pour le tribunal, il se souvient : « J'ai senti la voiture glisser. Je ne pensais pas être à une vitesse excessive ». « 60 km/h, c'est-ce que vous avez dit » acquiesce la présidente. « Oui ». L'enquête ne démontre rien sur ce point. « Hormis le fait que vous aviez bu. Rien n'explique cette perte de contrôle aux conséquences dramatiques. Vous êtes conscient de ça ? » insiste encore Nadine Valiergue.

« Vous avez fait deux ans d'étude de médecine ! Vous saviez que vous aviez absorbé de l'alcool. Et quelles sont les conséquences » tance Hervé Lhomme. Il requiert trois ans de prison avec sursis mise à l'épreuve et l'annulation du permis de conduire pendant trois ans.

Reste la question de la ceinture de sécurité des deux passagers arrières. L'avaient-ils ? « Je ne sais pas ». « Vous avez l'habitude de le vérifier ? » demande la présidente. « Non ». « On n'a pas de certitudes là-dessus » reconnaît la présidente en se tournant vers ses deux assesseurs. « Totalemement » responsable

« Vous vous sentez responsable ? ». « Totalemement ». Le silence est de plomb dans la salle d'audience. Les familles sont présentes. Leurs trois avocats aussi (\*). En défense, M e Jean-François Canis se tient proche de son client. « L'alcool, oui » reconnaît-il mais « pas de faute de conduite importante, pas de vitesse élevée, une route en mauvais état... Personne ne peut me dire que, sans l'alcool, à cet endroit-là, à ce moment-là, il n'y aurait pas eu le même accident. Juste pour dire qu'il y a aussi ce que le destin porte. La responsabilité de mon client, oui, et le destin... ».

(\* ) M e François-Xavier Dos Santos, M e Axel Metzker et M e Paul Jaffeux.